



55 rue Navier
75017 Paris
01 42 28 50 38
club@scuf.org

136^{ème} Assemblée Générale du SCUF - 10 février 2022

Paris, le 19 janvier 2022

L'état d'urgence sanitaire étant prolongé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi du 10 novembre 2021, l'Assemblée Générale organisée depuis le siège social de l'Association se déroulera en distanciel, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant l'adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de covid-19.

Chère Camarade, Cher Camarade,

Vous êtes invité(e) à participer à la 136^{ème} Assemblée Générale du SCUF qui, compte tenu de la situation sanitaire se tiendra, en visio conférence, le jeudi 10 février 2022 à 18h30.

Dans le message e-mail, vous trouverez toutes les modalités pour vous inscrire et pour participer à cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Approbation du PV de la 135^{ème} Assemblée Générale du 15 décembre 2021,

2 - Rapport moral et sportif présenté par le Président,

3 - Rapport financier présenté par le Trésorier Général,

4 - Approbation des comptes

5 - Affectation du résultat

6 - Quitus donné au Conseil sur sa gestion de l'Association

7 - Budget prévisionnel de l'exercice 2022 et cotisations

8 - Ratification du changement de siège social

9 - Élections au Conseil d'Administration

Ces points feront l'objet de votes de résolutions. Les points ci-après ne feront pas l'objet de vote :

10 - Vie des sections

SPORTING CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE
Reconnu d'utilité publique par décret ministériel
en date du 28 novembre 1969
FONDEE EN 1895

N° SIRET : 78471421400037
N° agrément Jeunesse et Sport :
11812 du 26 mars 1952

11 - Point sur les travaux du nouveau siège social

12 - Questions diverses

Le Bureau